

## Compte-rendu de la séance du 17 Avril 2026

### - Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.91 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.76 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.66 %

Autorise Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

### - Vote des subventions 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide le versement des subventions suivantes :

Organisme	subv 2026
ADAPEI - Les Papillons blancs	90 €
Amicale Adonnaise	1020 €
MFR Ste Geneviève des bois	90 €
MFR Chaingy	90 €
Coopérative scolaire Adon/La Bussière	700 €
Centre des cigognes	90 €
ADMR	50 €
<b>Total :</b>	<b>2130 €</b>

### - Indemnités des adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire comme suit :

Nom du bénéficiaire	Taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
DUGUAY Patrick 1er adjoint au maire	8.71 %
CARUSO Christiane 2ème adjoint	8.71 %

### - Budget primitif 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 321 418.75 €

Dépenses et recettes d'investissement : 130 822.43 €

### - Election des délégués aux comités de bassin de l'Epage

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne les délégués ci-après :

Comité de Bassin	Titulaire	Suppléant
Loing Amont	Mme PARMISARI Christine	M. MARTIN Nicolas
Puiseaux Vernisson	M. BILLAULT Jean-Michel	Mme LOPES Sylvie

### **- Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

<b>Membres titulaires</b>
- DUGUAY Patrick - CARUSO Christiane - LOPES Sylvie

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

<b>Membres suppléants</b>
- HINGRE Christine - BILLAULT Jean-Michel - AUGEN Stéphanie

### **- Désignation des représentants auprès de différents organismes et associations**

Sont nommés délégués :

- au Cnas :

Collège des élus – Karine LAVAUD – conseillère municipale

Collège des agents - Laurent JULIEN - agent technique

Sont nommés représentants :

- De l'Association « Amicale Adonnaise » :

- Stéphanie AUGEN

- Du Conseil d'Ecole :

- Christine PARMISARI

- Patrick DUGUAY

- Christiane CARUSO

- Christine HINGRE

### **- Composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, pour que cette nomination puisse avoir lieu décide de dresser une liste de contribuables en nombre double soit 24 noms qui sera présentée à la Direction Générale des Finances Publiques.

### **- Avis de principe - vente HLM par Logem Loiret**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis de principe favorable sur le projet mise en vente des logements sis 7, 7bis rue du château et 5 route de Chatillon, par Logem Loiret.

### **- Vente du logement au 3 route de Chatillon**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de constater que la commune de Adon est propriétaire du bien sis 3 route de Chatillon , cadastré AA15, tel qu'il résulte de la délibération susvisée et de l'acte notarié du 12 février 2026, d'approuver le principe de la mise en vente de ce bien, de fixer le prix de vente à la somme de 80 000 €, net vendeur, de dire que la vente sera consentie sous les conditions suivantes :

- acquisition en l'état,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- choix du notaire : Me PERROCHON à Chatillon-Coligny
- mise en vente dans 4 agences immobilières et/ou réseaux immobiliers

et d'autoriser Madame le Maire à engager toute démarche utile à la cession du bien, à signer tous documents afférents à cette vente.

### **- Fongibilité des crédits 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026 et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **Questions diverses :**

### **Constitution des commissions communales**

- Commission de contrôle des listes électorales
  - Titulaire : Christine HINGRE
  - Suppléant : Julien RAGU
  
- Commission finances
  - Christine PARMISARI
  - Patrick DUGUAY
  - Christiane CARUSO
  - Nicolas MARTIN
  
- Commission travaux
  - Christine PARMISARI
  - Patrick DUGUAY
  - Christiane CARUSO
  - Jean-Michel BILLAULT
  - Sylvie LOPES
  
- Commission maisons fleuries et fleurissement de la commune
  - Christine PARMISARI
  - Christiane CARUSO
  - Karine LAVAUD
  
- Commission voies et chemins communaux  
Tous les membres du conseil municipal
  
- Commission fêtes et cérémonies  
Tous les membres du conseil municipal
  
- Commission gestion de la salle des fêtes
  - Stéphanie AUGEN
  - Christiane CARUSO
  - Christine HINGRE

### **Désignation du correspondant défense**

- Didier ROULLET

### **Consultation de documents**

Un administré a déposé une demande de consultation des procès-verbaux et annexes ainsi que les documents concernant la propriété du château d'Adon depuis octobre 1958.

### **Pétition**

Une pétition, signée d'une partie des riverains de la route de Dammarie, contre l'installation de coussins berlinois a été déposée en mairie.

### **Tour du Loiret 2026**

La course cycliste sera de passage à Adon le 12 juin entre 13h et 13h30 ; l'organisateur demande 5 bénévoles pour être signaleurs dans le bourg.